



COMMUNE DE DOURGNE

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Du 9 janvier 2026

Convoqué le 5 janvier 2026, le Conseil Municipal de Dourgne s'est réuni en mairie, Salle Gabriel PUJOL, le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00, sous la présidence de M^{me} Dominique COUGNAUD, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusées : Mmes HERNANDEZ Gisèle (Procuration à Mme MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (Procuration à M. POIREL Stéphane)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 20260109DL01 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET LOTISSEMENT 08122

Mme Bourdin, adjointe aux finances, expose au conseil : du fait d'une insuffisance de crédit sur le compte 71355, et afin de pouvoir passer les derniers flux d'ajustement des stocks, nous proposons au conseil de faire un virement de 400 000 € du compte 6015 au compte 71355.

Il convient d'ouvrir des crédits pour équilibrer cette opération :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6015		400 000,00
D F 042 71355	400 000,00	
D I 16 1641	400 000,00	
R I 040 3555	400 000,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus du budget lotissement 08122 au titre de l'exercice 2025

Délibération N° 20260109DL01 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET LOTISSEMENT 08122

Mme Bourdin, adjointe aux finances, expose au conseil : du fait d'une insuffisance de crédit sur le compte 658, et afin de régulariser les reliquats de centimes de TVA de l'année 2025, nous proposons au conseil de faire un virement de 10 € du compte 6015 au compte 658.

Il convient d'ouvrir des crédits pour équilibrer cette opération :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6015		10,00
D F 65 658	10,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus du budget lotissement 08122 au titre de l'exercice 2025

Délibération N° 20260109DL03 : CESSION PARCELLE DOMAINE PUBLIC LA MONTAGNARIÉ

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 23 septembre 2025, avait émis un avis de principe favorable à la demande de M. et Mme AUDOIN qui souhaitaient acquérir une portion de la parcelle communale C213, devant le n° 8 Place Jean Jaurès, qui avait été aménagée en terrasse par les anciens propriétaires.
Ne s'agissant pas d'une voie de desserte ou de circulation, l'enquête publique n'est pas nécessaire.

Suite à la réalisation du bornage et à la division effectuée par la société Géo Sud-Ouest en date du 5 novembre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre

- PRONONCE le déclassement d'une partie de la parcelle communale C213 pour une superficie de 18m² ;
- DÉCIDE de céder à M. et Mme AUDOIN cette partie de parcelle au prix de 10 € le m² ;
- DIT que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acheteur ;
- MANDATE Mme le Maire à intervenir pour signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

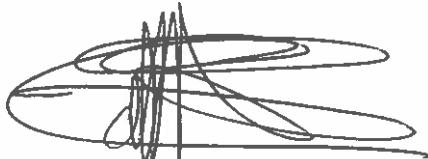
QUESTIONS DIVERSES :

- CCSA : Chantiers Loisirs Jeunes => Si nous souhaitons accueillir un chantier jeune sur notre commune, nous devons nous positionner avant le 30 janvier.
- Les ardoisiers : actuellement, la société utilise le domaine public pour y entreposer divers matériaux provenant de son activité le temps que le nouveau bâtiment qui est en construction soit achevé. Afin que cette occupation ne soit pas illégale, nous mettons en place une convention pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois.
- M. VERGUET : locataire place des Promenades, souhaite changer d'appartement. Nous nous sommes rapprochés d'Habitat Social Pact 81 qui nous a indiqué que le déménagement ne serait possible qu'en 2027, une fois les travaux terminés.

L'ordre du jour étant épousé, Mme le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Adrien COLLOT



Le Maire,

Dominique COUGNAUD

